



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 18 décembre 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-huit décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT (Suppléante) - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENOUE (Suppléante) - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - SUDRE (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

N° 2014/156

**Objet : Budget Annexe Voirie – Travaux de revêtement du parking de la Résidence La Grèze et travaux d'accès à la chaufferie-bois :
Mise en recouvrement auprès de la SEM 81**

Monsieur le Président rappelle que l'EHPAD Résidence La Grèze fait actuellement l'objet d'un agrandissement et précise que pour la concrétisation de ce projet la Communauté de Communes a mandaté la SEM 81.

Il expose ensuite que les travaux de revêtement du parking et de l'accès à la chaufferie-bois ont été réalisés en régie par le personnel du service voirie de la Communauté de Communes pour un coût de 6.341,66 € TTC + 2.160 € TTC.

Pour cela, une délibération est aujourd'hui nécessaire afin de pouvoir mettre en recouvrement auprès de la SEM 81 ces travaux

Monsieur le Président propose que les membres du Conseil approuvent la mise en recouvrement de ces titres conformément au détail ci-dessous :

- Revêtement du parking6.341,66 € TTC
- Accès chaufferie bois.....2.160,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la mise en recouvrement du titre relatif à des travaux de revêtement du parking de l'EHPAD Résidence La Grèze à émettre à l'encontre de la SEM 81 sur le Budget Annexe Voirie, comme détaillés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 22 décembre 2014.

Raymond GARDELLE